



[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21013674

ale,

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 22 01 2021
~~LE GREFFIER~~
Greffe

N° d'entreprise : 0873 833 012

Nom

(en entier) : **MAG-REEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de l'Hydrion, 50, 6700 Arlon, Belgique**

Objet de l'acte : Transfert de siège social, changement d'administrateur et de représentant permanent

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.11.2020

Après échange de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

1. Transfert de siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 1050 Bruxelles, Avenue Louise 343 avec effet immédiat.

2. Démission d'Aver Associates Luxembourg S.A

L'Assemblée prend acte de la démission d'Aver Associates Luxembourg S.A en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 octobre 2020. Il lui est donné décharge pour la performance de son mandat.

3. Diminution du nombre d'administrateur de 3 à 2 ;

L'Assemblée décide de réduire le nombre d'administrateur de trois à deux en accord avec l'article 518 du code des sociétés.

4. Changement de représentant permanent et d'adresse de Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.

L'Assemblée prend note et décide de procéder à la publication de ce qui suit :

La Société a été informée par son administrateur Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.:

-que l'actuel représentant permanent de ce dernier, Monsieur Arnaud Decrulle, est remplacé avec effet au 1 novembre 2020 par Monsieur Jean-Marie Bettinger.

-que le siège social de Luxembourg Corporation Invest S.à r.l. a été déplacé et est situé au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

5. Délégation de pouvoir

L'Assemblée décide de donner procuration à la société W-CONSEIL S.à r.l., dont le siège social est situé au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, représentée par Patrick Wilwert, à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que tous les documents en relation avec les résolutions ci-dessus soient déposés et publiés auprès des autorités compétentes. Le mandataire peut faire au nom de la société toutes les déclarations et signer tous les documents nécessaires.

Toutes les décisions susmentionnées ont été prises séparément et à l'unanimité.

W-Conseil S.à r.l.

Représentée par Patrick WILWERT

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).